

GRAND PRIX JEUNES YVELINOIS

Règlement Saison 2021-2022

Préambule

Le Grand Prix Jeune Yvelinois (GPJY) est un grand prix réservé aux jeunes de moins de 16 ans licenciés dans les clubs Yvelinois mis en place par YVELINES ECHECS STRUCTURE (YES). Il se déroulera durant la saison 2021 – 2022 à travers différents tournois au long de l'année qui se dérouleront dans différents clubs du département.

Article 1 : candidature pour recevoir et/ou organiser un tournoi affilié au grand prix

Tout club Yvelinois peut proposer de recevoir un tournoi comptant pour le Grand Prix Jeunes de la saison en cours. Il doit faire acte de candidature, selon le calendrier établi par le Comité directeur de YES en précisant la capacité d'accueil approximative dont il pense disposer. Si sa candidature est retenue, il devient alors le CLUB RECEVEUR.

En complément, le club receveur peut demander à être également l'ORGANISATEUR du tournoi. S'il ne le souhaite pas, l'organisateur du tournoi est par défaut YES.

Sauf motifs impérieux, la priorité est donnée aux candidatures de club souhaitant être club receveur et organisateur.

Article 2 : droits et devoirs de l'organisateur

Tout organisateur s'engage à respecter et faire respecter le règlement du GRAND PRIX JEUNES.

L'organisateur doit offrir des conditions de jeux conformes aux règlements sportifs de la FFE en vigueur ainsi qu'aux conditions de jeu conformes aux réglementations locales que le club receveur lui aura communiqué.

Article 2.1 : homologation

Pour être éligible au grand prix, le tournoi doit être homologué. L'homologation FIDE du tournoi se fait par l'organisateur qui doit veiller à respecter les délais de rigueur. C'est l'arbitre du tournoi qui veille à envoyer la (les) boule(s) papi à la FFE.

Article 2.2 : publicité

La publicité du tournoi est à la charge de l'organisateur.

Sur les documents de communication à destination du public, l'organisateur doit prévoir de mettre les logos :

- de YES et du GPIY dans la mesure où le tournoi s'inscrit dans le grand prix jeune des Yvelines,
- du club receveur et de la ville qui soutiennent activement l'événement.

Article 2.3 : inscriptions

L'organisateur est en charge des inscriptions. Le montant des inscriptions lui revient.

Il fixe également le nombre de participants en concertation avec le club receveur (notamment par rapport aux capacités d'accueil).

Globalement, il est recommandé de viser l'organisation d'un tournoi pour au minimum 80 à 100 joueurs si la cadence de jeu est rapide et de 40 à 50 joueurs si la cadence de jeu est longue.

Article 2.4 : installation

L'organisateur est responsable de la mise en place du mobilier (table, chaise, jeux et pendule) mis à disposition par le club prêteur (qui a bien sûr le droit d'aider l'organisateur dans cette tâche).

Article 2.5 : encadrement du tournoi

L'organisateur est en charge de trouver suffisamment encadrants pour le bon fonctionnement du tournoi.

Il est responsable de la bonne application du règlement du tournoi, du maintien de la salubrité des locaux et de l'application de tout règlement spécial qui pourrait être en vigueur au moment du tournoi (par exemple mesures sanitaires covid).

Article 2.6 : résultats et récompenses

Les prix sont pris en charge par l'organisateur.

A chaque tournoi au minimum une coupe aux trois premiers du général et de chaque catégorie mixte doit être prévu.

L'organisateur transmet au responsable jeune de YES les résultats du tournoi pour le classement du GPJY soit mis à jour.

Article 2.7 : désinstallation

L'organisateur est responsable de la désinstallation du mobilier (table, chaise, jeux et pendule) mis à disposition par le club prêteur (qui a bien sûr le droit d'aider l'organisateur dans cette tâche).

Il est également responsable de la remise des locaux dans l'état où ils lui ont été fournis.

Article 2.8 : aide fournie par YES

YVELINES ECHECS STRUCTURE met gratuitement à disposition de l'organisateur s'il le souhaite :

- un arbitre indemnisé par YES (L'organisateur peut désigner son propre arbitre s'il le souhaite),
- un relai de publicité vers les clubs et les jeunes licenciés Yvelinois,
- des jeux et pendules prêtés par YES,
- un relai et soutien technique du responsable jeunes de YES.

Article 3 : droits et devoirs du club receveur

Tout club receveur s'engage à respecter et faire respecter le présent règlement.

Le club receveur est en charge de la relation avec les autorités locales (mairie). Il communique à l'organisateur les contraintes liés aux réglementations locales et aide ce dernier à s'assurer de leur respect.

Il est en charge de mettre à la disposition de l'organisateur, le jour du tournoi, l'immobilier et le mobilier pour avoir :

- une zone de tournoi, sécurisée et délimitée, (seuls y ont accès les compétiteurs, les arbitres et les organisateurs). Dans cette zone de tournoi, l'espace sera organisé pour créer une zone de jeu ainsi qu'un espace dédié à l'arbitrage (à proximité d'une alimentation électrique). Cette zone sera équipée de suffisamment de tables et de chaises pour accueillir les participants et les arbitres,
- un espace de détente pour les jeunes entre chaque ronde suffisamment sécurisée et d'attente pour les accompagnants s'ils sont accueillis (prévoir un accompagnant par participant en première approche),
- un espace buvette/ restauration. Ce dernier est à la charge du club receveur qui en conserve les bénéfices,
- des sanitaires en nombre adapté au volume de personnes attendues (participants, accompagnants et encadrant).

Le matériel de sécurité est à la charge du club receveur (trousse de premier secours généralement incluse dans les salles qui accueille).

La fourniture des jeux et des pendules est à la charge du club receveur (qui peut s'appuyer sur YES le cas échéant).

Article 4 : modalités pratiques de jeu

Article 4.1 Inscription

Le tournoi est ouvert à toutes les catégories U16, U14, U12, U10, U8 licencié A ou B si la cadence est rapide dans un club Yvelinois (des joueurs licenciés dans un club externe aux Yvelines sont tolérés dans une proportion ne représentant pas plus de 10% des participants). Au moins 50 % des participants (tes) doivent être adhérents (es) d'un club différent du club receveur.

Article 4.2 Cadences de jeu autorisée

Les tournois en cadence rapide (sur une journée) se dérouleront en 9 rondes de jeu de 15 minutes (ou l'équivalent Fischer).

Le tournoi en cadence longue (sur deux jours) se déroulera en 5 rondes de 1h + 30 secondes par coup

Article 4.3 : appariements

Le tournoi regroupera sous forme d'open toutes les catégories. Les appariements se font avec le logiciel PAPI de la FFE au système accéléré dégressif ou au système de Haley.

Article 4.2 Horaires

Pour l'uniformité des tournois, l'intégralité des tournois commenceront à 10 heures, avec une période de pointage préalable avant le début du tournoi.

Pour un tournoi en partie rapide, le planning horaire suivant est proposé :

Pointage des joueurs : entre 9h00 et 9h45 R1 : 10h00 R2 : 10h45 R3 : 11h30 R4 : 12h15 R5 : 13h30 R6 : 14h15 R7 : 15h00 R8 : 15h45 R9 : 16h30 Remise des Prix : 17h45

Pour un tournoi en parties longues (deux jours) de 1h plus 30 secondes par coup achevé le planning proposé est le suivant :

1^{er} jour : Pointage : 9h-9h45, R1 : 10h, R2 : 13h30, R3 : 16h45

2^d jour : R4 : 10h, R5 : 13h30, Remise des Prix : 17 heures

Article 4.3 : Classement

Le classement se fait à la place. Aucun match de départage n'est prévu. Ce classement servira de base au calcul de points « Grand Prix ».

Article 5 : récompenses du tournoi

Outre le grand prix remis en fin de saison, chaque tournoi fait l'objet d'une remise de prix. Les trois premiers de chaque catégorie au minimum doivent être récompensés

Article 6 : modalité de fonctionnement du GPJY

Le grand prix jeune Yvelines est un classement cumulatif de point sur la saison.

Le solde de point initial de tous les participants est nul.

Après chaque tournoi affilié au GPJ, chaque jeune se verra ajouter à son solde un nombre de points calculé suivant son classement dans sa catégorie :

Classement	Nbr de pts
1^{er}	20
2d	17
3eme	15
4eme	12
5eme	11
6eme	10
7eme	9
8eme	8
9eme	7
10eme	6
11	5
12	4
13	3
14	2
Autres participants	1

Le joueur de chaque catégorie (U16, U14, U12, U10, U08) ayant totalisé le plus de points à la fin de la saison sera déclaré vainqueur du GPJY de sa catégorie. En cas d'égalité de points, le départage sera effectué au meilleur classement dans les tournois (comparaison du plus haut résultat de chaque joueur puis si égalité second plus haut résultat et ainsi de suite jusqu'à pouvoir départager les deux joueurs). En cas de parfaite égalité le plus jeune sera déclaré gagnant.

YVELINES ECHECS STRUCTURE est en charge d'établir et tenir à jour le classement après chaque grand prix et d'en faire la publicité auprès des différents clubs.

Article 7 : récompense du GPJY

En fin de saison YES s'engage à récompenser les trois premiers de chaque catégorie.

La liste des récompenses sera diffusée au plus tard en février de chaque saison.